

## « BANQUE DE FRANCE LIBRE » - Affaire Juving-Brunet – Extraits de presse

### Un ex-gendarme, figure antivax, placé en détention provisoire pour avoir créé sa propre monnaie

Par sudouest.fr avec AFP Publié le 30/11/2022 à 18h48

**Alexandre Juving-Brunet, candidat aux législatives et opposant à la vaccination contre le Covid-19, a été mis en examen et placé en détention provisoire pour la mise en circulation du « Franc libre », monnaie supposée « remplacer » l'euro**

Un ex-gendarme, candidat aux législatives et opposant à la vaccination contre le Covid-19, a été mis en examen et placé en détention provisoire pour la mise en circulation du « Franc libre », une monnaie supposée « remplacer » l'euro, a annoncé mercredi le parquet de Toulon.

Interpellé la semaine dernière, Alexandre Juving-Brunet a été mis en examen pour avoir émis, dans le cadre d'une association, « sur le territoire français au départ une monnaie électronique, puis ensuite une monnaie papier, fiduciaire, qui s'appelle le + Franc libre + » et ce dans le but affiché « de remplacer l'euro », a indiqué le procureur de la République de Toulon Samuel Finielz.

Il est reproché à M. Juving-Brunet des faits d'« exercice illégal de l'activité d'émetteur de monnaie électronique », de « fourniture de services bancaires de paiement à titre habituel par une personne autre qu'un établissement de crédit », de « mise en circulation de monnaie non autorisée en vue de remplacer la monnaie ayant cours légal » et d'« escroquerie en bande organisée », a précisé le procureur de la République.

Des billets de 1 000 francs à l'effigie du roi franc Clovis ou de 200 francs de Jeanne d'Arc, étaient ainsi vendus à parité avec l'euro : le Franc libre, présenté comme « la monnaie de la résilience et de la résistance », était disponible à la commande sur le site du même nom depuis le 15 septembre. Les transactions électroniques étaient proposées depuis le 15 août.

### **1,3 million d'euros de souscriptions**

D'après l'enquête, « environ 1,3 million d'euros de souscriptions » ont été versés par différents particuliers, a indiqué le procureur M. Finielz, précisant qu'il « semble qu'il y ait une part importante [...] qui ait été utilisée à des fins personnelles » par le mis en cause. Ancien candidat aux législatives dans le Var et fondateur du micro-parti « Le peuple de France », M. Juving-Brunet conteste avoir utilisé l'argent versé à des fins personnelles et a fait appel de la détention provisoire.

Le dossier ne fait état « ni de la démonstration d'un enrichissement personnel ni d'un détournement de fonds, ni d'un préjudice » commis à l'encontre d'un tiers, a souligné

Me Julien Besset, qui conteste à ce titre le chef « d'escroquerie en bande organisée ». Le parquet de Toulon avait été saisi par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), rattachée à la Banque de France, fin septembre. Mi-novembre, une information judiciaire avait été ouverte.

<https://www.sudouest.fr/france/un-ex-gendarme-figure-antivax-place-en-detention-provisoire-pour-avoir-cree-sa-propre-monnaie-13195837.php>

### **SELON UNE AUTRE REPUBLICATION DE CETTE DEPÊCHE AFP PAR LE FIGARO :**

D'après l'enquête, «environ 1,3 million d'euros de souscriptions» ont été versés par différents particuliers, a indiqué le procureur M. Finielz, précisant qu'il «semble qu'il y ait une part importante (...) qui ait été utilisée à des fins personnelles» par le mis en cause. Ancien candidat aux législatives dans le Var et fondateur du micro-parti «Le peuple de France», M. Juving-Brunet conteste avoir utilisé l'argent versé à des fins personnelles et a fait appel de la détention provisoire.

Le dossier ne fait état «ni de la démonstration d'un enrichissement personnel ni d'un détournement de fonds, ni d'un préjudice» commis à l'encontre d'un tiers, a souligné Me Julien Besset, qui conteste à ce titre le chef «d'escroquerie en bande organisée». Le parquet de Toulon avait été saisi par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), rattachée à la Banque de France, fin septembre. Mi-novembre, une information judiciaire avait été ouverte. **À la connaissance du parquet, aucun souscripteur ne s'est signalé à la justice. (Souligné par nous)**

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/dans-le-var-un-ancien-gendarme-mis-en-examen-pour-l-emission-du-franc-libre-20221130>

\*\*\*\*\*

### **L'ex-capitaine de gendarmerie Juving-Brunet reste en prison**

L'ancien officier, égérie des antivax dans le Var, a été mis en examen, notamment "pour escroquerie en bande organisée" après avoir créé une monnaie fiduciaire, le "Franc libre".

Figure des milieux complotistes, l'ex-officier de gendarmerie Alexandre Juving-Brunet, ayant démissionné de l'Arme en 2013, revendique toujours son grade de capitaine. (Capture d'écran de la conférence de presse d'A.J-B, le 18 avril 2022)

Figure des milieux complotistes, l'ex-officier de gendarmerie Alexandre Juving-Brunet, ayant démissionné de l'Arme en 2013, revendique toujours son grade de capitaine. (Capture d'écran de la conférence de presse d'A.J-B, le 18 avril 2022)

**La cour d'appel d'Aix-en-Provence a refusé vendredi 9 décembre de remettre en liberté l'ancien capitaine de Gendarmerie Alexandre Juving-Brunet, placé en détention provisoire il y a deux semaines, le 29 novembre 2022, (Souligné par nous)** après avoir été mis en examen notamment "pour escroquerie en bande organisée", a-t-on appris auprès de son avocat.

Alexandre Juving-Brunet, meneur des "antivax" dans le Var et créateur à l'été 2022 du Franc Libre, "monnaie de la résilience et de la résistance", notamment à l'origine des ses déboires judiciaires, avait déposé, via son avocat, une demande de remise en liberté quelques jours après son incarcération. Son conseil Me Julien Besset a dit ce lundi à l'AFP, que la juridiction a refusé cette demande, arguant que le maintien en détention provisoire était du "aux nécessités de l'enquête". Me Besset a ajouté qu'il allait déposer prochainement une requête en annulation de la mise en examen de son client. L'ex-officier de Gendarmerie est mis en examen pour "mise en circulation de monnaie non autorisée en vue de remplacer la monnaie légale" et d'"escroquerie en bande organisée".

Me Besset a fait valoir à "L'Essor" qu'aucun plaignant ne s'était manifesté pour le moment et que son client disposait de garanties de représentation. L'avocat a ajouté qu'il déposerait ensuite une nouvelle demande de mise en liberté. Brillant officier, issu de Saint-Cyr et de l'EOGN, Alexandre Juving-Brunet, 40 ans, a quitté l'Arme en 2013 après avoir occupé plusieurs postes en gendarmerie mobile, en départementale et en état-major. À partir de 2020, il dénonce la "tyrannie sanitaire" de la lutte contre la Covid-19 du gouvernement, publie un livre dans lequel il entend "défendre le déclin de la France dans toutes ses formes".

Le "Franc Libre" pour "sauver la France" de l'écroulement du système monétaire  
En 2022, il a tenté de se présenter à la présidentielle mais n'avait obtenu que deux parrainages. Candidat à la députation dans la 2e circonscription du Var, il a recueilli 1,19 % des voix au premier tour. Il a ensuite créé une monnaie, d'abord numérique, le "Franc Libre" (1 Franc Libre égalant un euro) afin de "sauver la France" de l'écroulement du système monétaire actuel. Cette monnaie à laquelle ont souscrit, selon lui, "des milliers de Français", est désormais également fiduciaire, depuis le 15 octobre, avec billets et pièces. La Banque de France a alors décidé de saisir la justice pour "infractions au code monétaire et financier". Les enquêteurs ont par ailleurs découvert qu'il aurait utilisé à des fins personnelles une partie des fonds versés par ses soutiens. Ce qu'il nie, car selon son avocat, aucun euro, provenant de ces fonds, n'a été découvert sur ses comptes personnels.

**<https://lessor.org/societe/lex-capitaine-de-gendarmerie-juving-brunet-reste-en-prison>**